

CLINIQUE MÉDICALE

HÔPITAL NOTRE-DAME (Montréal).—M. LARAMEE.

Chorée.—Hémorrhagie cérébrale.

(Leçons recueillies par H. E. CHOQUETTE, L.B., M.B.)

Chorée.—Lizzie F., âgée de onze ans, est entrée à l'hôpital le 22 octobre 1884, atteinte de mouvements choréiques généraux. Tous ses membres étaient mis en jeu pour exécuter les contorsions les plus bizarres, la même agitation persistant nuit et jour.

Les voisins de la famille F. nous ont informés que l'enfant a subi de fort mauvais traitements de la part de ses parents adonnés aux spiritueux.

Les renseignements touchant l'hérédité n'ont pu nous être fournis, de sorte que nous ignorons les névroses qui peuvent exister chez les parents.

Ces mouvements constants et désordonnés que nous avons signalés déjà, ont duré environ deux mois, mais avec une diminution sensible chaque jour. Au début, l'agitation était telle, qu'il a souvent fallu administrer le chloroforme en inhalations, de manière à amener l'anesthésie totale pour faire cesser cette agitation et aussi combattre l'insomnie. La liqueur arsénicale et les bromures ont également été employés.

Aujourd'hui, toutes les convulsions ont disparu, et Lizzie est parfaitement guérie.

Je tenais, messieurs, avant le départ de cette petite malade, à attirer votre attention sur quelques points généraux de l'histoire des chorées, et je me permettrai de vous les rappeler brièvement à la mémoire.

Vous n'ignorez point que la chorée est une maladie très fréquente chez le sexe féminin, et surtout chez les petites filles. Vous avez aussi remarqué que pendant la maladie de cette fillette, le côté gauche a toujours été plus agité. C'est un fait reconnu que ce côté est presque toujours le plus affecté ; c'est aussi le côté de prédilection des douleurs dans les différentes névroses.

Tous les muscles peuvent être intéressés dans la chorée, mais les muscles respiratoires et les sphincters sont ordinairement respectés. Cependant, chez cette petite, les muscles du larynx et de la respiration n'ont pas fait exception et vous vous rappelez sans doute, outre cette régurgitation brusque des aliments qu'on lui administrait, ces cris, ces aboiements caractéristiques provoqués par la contraction convulsive des cordes vocales.

Parmi les causes prédisposantes de la chorée je vous signalerai au premier rang, l'hérédité choréique, hystérique, épileptique, asthmatique, la démence, la diathèse rhumatismale, l'anémie, etc.

Les chagrins, les émotions morales vives, la frayeur, la crainte, l'imitation, si commune dans les couvents, toutes ces causes sont autant de causes déterminantes de la chorée, et dans ce cas-ci, c'est très probablement la frayeur occasionnée par les mauvais traitements qui a donné lieu à la maladie.

J'ai maintenant, messieurs, à vous faire une révélation qui en étonnera peut-être plusieurs d'entre vous. Il n'existe point de maladie qui